

L'UNSA *met en danger* notre **Etablissement Public !**



Pendant la période estivale vous avez dû prendre connaissance de ce qu'on peut appeler le « Scandale Olivier Sichel ».

Dans un article de presse du journal Médiapart, nous avons appris que le directeur général délégué confond intérêt général et gratification personnelle en négociant, avec l'aval de la commission de surveillance, de l'Elysée et de la DRH, **une augmentation substantielle et un parachute doré.**

Quelques jours plus tard, le syndicat UNSA publie sur son site un article demandant, nous citons : « des mesures concrètes sur de possibles évolutions de statut pour les personnels publics vers le privé »

Pour la CGT EP CDC, cette demande est un grand danger et aurait de graves conséquences si elle aboutissait. Que signifie-t-elle concrètement ?

L'UNSA, syndicat majoritaire, ouvre grand la porte à une diminution des fonctionnaires.

Le statut de fonctionnaire est historiquement plus protecteur que celui de salariés sous convention collective notamment, car on ne peut se faire licencier sauf cas exceptionnels. **Il faut également rappeler que depuis la fameuse Loi El Khomri de 2016 et les lois travail de Macron en 2018, les conditions pour licencier un salarié se sont considérablement assouplies.**

Le fait qu'il existe, mais pour combien de temps encore, un nombre plus important de personnels publics que privés, est ce qui caractérise notre établissement de public. **Que deviendrait notre établissement si les salariés privés devenaient majoritaires ? L'UNSA semble clairement décidée à ouvrir cette boîte de Pandore, sans penser aux conséquences dont l'une et non la moindre, serait certainement la perte du statut public de l'établissement CDC.**

Sauf erreur de notre part, cette revendication n'a jamais figuré dans leur programme des dernières élections professionnelles. Si pour l'UNSA « alignement » des droits et avantages du public et du privé sous-entend ou implique le passage de fonctionnaire en salarié sous convention collective, pour la CGT, c'est clairement source de dangers.

L'UNSA ne protège pas les personnels, elle les met en danger !

Leurs écrits démontrent une totale incohérence : pourquoi critiquer le fait que pour la 1ère fois depuis la création de la CDC, le COMEX (comité exécutif ayant pour objectif de soutenir les objectifs du groupe CDC) est majoritairement composé de salariés (de droit privé), que le nombre de personnels publics diminue et en même temps demander que tous les personnels publics puissent passer privés... ? Sauf à faire le jeu de la direction, qui ne fait quasiment rien pour inverser cette tendance depuis plus de 10 ans maintenant.

Pour la CGT EP CDC, cette position est totalement irresponsable et l'UNSA ne mesure pas les risques que cela peut faire peser sur notre établissement, nos missions d'intérêt général et nos conditions de travail. **La Caisse des dépôts est un établissement public et doit le rester ! En tout cas, c'est ainsi que la CGT EP CDC conçoit son action.**

Dans une publication récente, l'UNSA dit : « négocier et rechercher le compromis pour faire progresser les acquis sociaux des personnels ». Mais nous posons la question : qu'est-ce qu'il y a à négocier avec cette direction qui met en place sa politique, y compris lorsque l'ensemble des organisations syndicales sont contre (ex : la réorganisation de la DPS) ? Qu'y a-t-il à négocier avec une direction qui n'a plus de légitimité ? Pour la CGT, la réponse est claire : rien !

Nos revendications pour préserver nos emplois:

- Plan de titularisation de tous les CDPI et passage en salariés de droits privés pour ceux occupant un emploi du décret de 98 ;
- Intégration de tous les collègues fonctionnaires actuellement en détachement ;
- Remplacement ou redéploiement de tous les postes des collègues partant en retraite ;
- Renouvellement du concours B spécifique Caisse des dépôts à hauteur des besoins ;
- Mise en place d'un concours A par spécialité à hauteur des besoins.

La CGT et les idées reçues

Petit guide d'esprit critique à l'usage des personnels de la CDC



« La CGT, c'est uniquement pour les non-cadres ! »

La CGT est la toute première organisation syndicale en France. Elle s'est toujours adaptée aux défis du monde du travail et de sa transformation. L'UGICT (union générale des ingénieurs, cadres et techniciens), dont la CGT EP CDC est membre, est une organisation de la CGT née au début des années 60 de la nécessité de fédérer le personnel de ces catégories (qui sont également des salarié(es) et fonctionnaire de catégorie A soumis aux mêmes règles que les non-cadres et fonctionnaires de catégorie C et B) et de défendre les spécificités de leurs métiers et contraintes.

« La CGT, c'est des extrémistes ! »

Les médias se délectent d'images chocs... Pour beaucoup, la CGT c'est brûler des pneus et des palettes ! C'est vrai que lorsque le dialogue est rompu et que la direction fait la sourde oreille aux revendications légitimes des personnels, la CGT a la capacité d'organiser des manifestations pour alerter l'opinion sur les pratiques de certaines entreprises.

Mais la CGT ne passe pas sa vie en manif !

99,9% du temps, le travail d'un ou une représentant(e) CGT est de rappeler la loi à la direction, d'informer les personnels de leurs droits et de les défendre. La CGT dénonce également les injustices : elle a fait de la lutte contre toute forme de discrimination son cheval de bataille et ses représentants syndicaux améliorent la qualité de vie de leurs collègues en négociant des accords. Si c'est ça « être extrémistes »... alors nous le sommes 😊

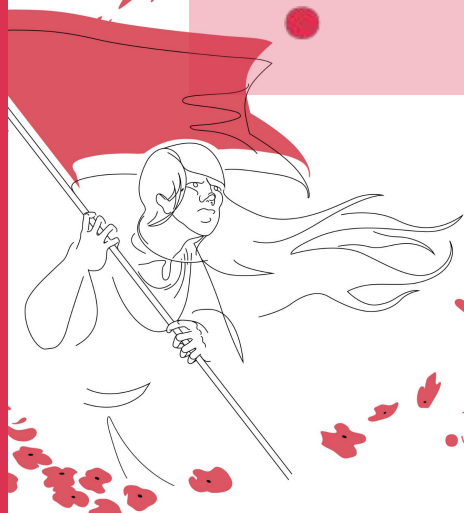
« La CGT ne signe jamais rien ! »

La CGT est un des syndicats qui signe le plus d'accords collectifs. Pour améliorer le code du travail et les accords de branche et le code de la fonction publique, les organisations syndicales ont la possibilité de négocier des accords permettant d'améliorer les conditions de travail dans l'entreprise. Donc la CGT signe ! mais elle ne signe pas n'importe quoi...

Idem dans notre établissement public, si les réorganisations ou les accords ne sont pas à l'avantage des personnels, nous siégeons dans les réunions de négociations pour améliorer les textes initiaux mais nous ne signons pas car la régression sociale ne se négocie pas, elle se combat !



- Un problème, une question ? CGTCDC@caissedesdepots.fr
- Vous souhaitez défendre vos droits ou participer à la vie de la CGT, rejoignez-nous ! <https://cgtcdc.reference-syndicale.fr/se-syndiquer/>



**ON EST LA CGT,
VOUS ÊTES LA CGT !**

Nous retrouver

cgtcdc.reference-syndicale.fr

